



MACKENZIE
Placements

<<Date>>

<<Client Name>>

<<Client Address>>

<<Client Address>> <<Client Postal Code >>

Objet : Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) n° <<N° de compte>>

Bonjour,

Nous vous écrivons car l'Agence du revenu du Canada (ARC) nous a avisés de désenregistrer votre régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), puisque celui-ci ne satisfait plus aux exigences décrites dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Lorsqu'un régime est désenregistré, tout montant de retenue est remboursé au gouvernement et cela peut entraîner la fermeture du compte.

Nous vous suggérons de communiquer dès que possible avec votre conseiller(ère) pour établir laquelle des options suivantes convient le mieux à vos objectifs de placement :

- Transférer le régime à un autre compte auprès de Placements Mackenzie ouvert au nom du bénéficiaire, ou
- Fermer le régime et un chèque sera émis au bénéficiaire.

Si nous ne recevons aucune réponse d'ici le <<date>>, le REEI sera fermé et tout capital ou revenu y restant sera versé au bénéficiaire en tant que paiement d'aide à l'invalidité (PAI). Un feuillet T4A (Québec Relevé 1) sera émis au bénéficiaire pour la portion imposable du PAI.

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller ou avec notre service Relations avec la clientèle au 1-800-387-0615 (option 3).

Nous vous remercions de continuer à intégrer Placements Mackenzie dans vos plans d'investissement à long terme.

Sincères salutations.

PLACEMENTS MACKENZIE

Jessa Wilson

Vice-présidente adjointe, Relations avec la clientèle